

LA MÉTHANISATION

Extrait du discours de M. Jacques BILLANT, Préfet de la Dordogne lors de l'inauguration de l'unité de méthanisation de la CUMA des éleveurs du Bergeracois à Saint-Pierre d'Eyraud, le samedi 22 juin 2013

... la Chambre d'agriculture et la fédération des CUMA ont pris ce dossier à bras le corps il y a déjà 5 ans pour faire de la Dordogne un département pilote dans le domaine de la méthanisation. Nous sommes ainsi le premier département d'Aquitaine en nombre d'installations.

Nous devons continuer dans cette voie. Pourquoi ?

Parce que l'intégration de la filière méthanisation dans l'activité agricole offre d'importantes opportunités :

- celle de produire de l'énergie renouvelable à partir de déchets, d'effluents d'élevage et de productions agricoles permettant leur valorisation énergétique, agronomique et économique, tout en contribuant à l'autonomie énergétique des exploitations agricoles,
- celle de substituer de la chaleur, des carburants et engrais d'origine fossile, et de réduire le coût des intrants pour les exploitants agricoles,
- celle d'améliorer le bilan gaz à effet de serre,
- celle de créer des opportunités pour améliorer le cycle de rotation des cultures,
- enfin, celle d'ancrer davantage les exploitations agricoles dans la dynamique de leur territoire en apportant un revenu complémentaire à l'agriculteur.

Le Président du Conseil régional et le Préfet de région ont arrêté le schéma régional climat-air-énergie qui doit permettre à l'Aquitaine de contribuer à l'atteinte de l'objectif national de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre par une augmentation de 20% des énergies renouvelables, et cela d'ici 2020.

Ce plan prend en compte l'éolien, le photovoltaïque et bien sûr la méthanisation.

Et dans le domaine de la méthanisation, l'Aquitaine compte sur la Dordogne, tant notre potentiel de développement est important.

M. le Président du Conseil régional, vous venez de rappeler que vous en avez fait une priorité, avec l'Europe et l'État.

Nous nous inscrivons donc parfaitement dans l'objectif national du plan énergie – méthanisation – autonomie – azote, présenté le 29 mars dernier par les ministres de l'agriculture et de l'écologie, pour accélérer le développement de la méthanisation dans les exploitations françaises.

La France ne compte actuellement que 90 méthaniseurs, l'objectif est d'en avoir 1000 en 2020.

Cet objectif s'intègre aussi dans la bataille pour l'emploi, puisqu'avec 1000 méthaniseurs, 1500 emplois pourraient être créés au plus près des territoires.

Nous voulons donc développer un modèle français de la méthanisation agricole.

Pour cela, le plan prévoit :

- le lancement dès 2013 d'un appel à projets de gestion collective et intégrée de l'azote,
- l'optimisation du tarif d'achat pour l'électricité produite à partir de biogaz pour favoriser les projets de méthanisation collective à la ferme,
- la simplification des procédures administratives pour le développement des projets et un meilleur accompagnement des porteurs. J'ai bien entendu vos demandes en la matière et je veillerai à ce que cela soit une réalité en Dordogne,
- des efforts de structuration avec la création d'une filière nationale d'équipements de méthanisation et de valorisation des digestats.

Cette filière sera intégrée dans le programme des investissements d'avenir.

Avoir une agriculture plus compétitive et plus écologique, voilà notre objectif. Il est simple et ambitieux à la fois.

....

Quelques sites pour approfondir :

[La méthanisation sur Wikipédia](#)

[Et sur l'ADEME](#)

[Un dossier](#)

[Un autre](#)

Et ensuite que faire des déchets :

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/digestats-methanisation-sortie-statut-dechet-homologation-nitrates-azote-18367.php4>

http://www.biogaz-energie-renouvelable.info/digestats_valorisation.html

[Un dossier très complet de l'ADEME](#) (Accepter la redirection)